

Directeur suppléant

Destinataires selon la liste des
destinataires

Berne, le 7 décembre 2007

tél. direct +41 31 377 72 01

notre référence 212/Add

Modification de l'ordonnance sur les brevets: audition

Mesdames, Messieurs

Le 22 juin 2007, les Chambres fédérales ont adopté les modifications de la loi sur les brevets et approuvé le Traité sur le droit des brevets du 1^{er} juin 2000 (FF 2007 4363 et 4473). Aucun référendum n'ayant été demandé dans le délai fixé au 11 octobre 2007, nous avons l'intention de demander au Conseil fédéral de fixer l'entrée en vigueur de la loi sur les brevets révisée au 1^{er} juillet 2008 en même que la ratification du Traité sur le droit des brevets.

L'entrée en vigueur de la loi sur les brevets révisée et la ratification du Traité sur le droit des brevets exigent la modification de l'ordonnance sur les brevets. Nous sollicitons donc votre avis sur le projet d'ordonnance dans le cadre d'une audition qui prendra fin

le 31 janvier 2008.

Les documents relatifs à l'audition peuvent être téléchargés à partir de l'adresse <http://www.admin.ch/ch/d/gg/pc/pendent.html#EJPD>.

Nous vous prions de renvoyer votre avis, de préférence par courriel, dans le délai susmentionné à l'adresse suivante :

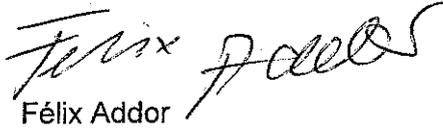
Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle
Division Droit & Affaires internationales
3003 Berne
Tél.: 031 377 72 05
Lukas.Buehler@ipi.ch

Fax: 031 377 79 05

2

Nous vous remercions de votre précieuse collaboration.

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Félix Addor', written in a cursive style.

Félix Addor